

jardinier d'aménagement

RÉF | 7931

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Permettre à l'élève d'acquérir des compétences pratiques du métier tout en alternant formation générale et professionnelle au CEFA et formation en entreprise.

Le jardinier d'aménagement travaille sous la supervision du supérieur hiérarchique. Il effectue tous les travaux liés à l'aménagement d'espaces verts privés ou publics

Programme

Le jardinier d'aménagement :

- réalise les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol ;
- installe des pelouses ou prairies fleuries ;
- plante des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ou aquatiques ;
- maîtrise la végétation ;
- applique les principes de lutte intégrée

et exécute en toute autonomie toutes ces tâches, dans le respect des consignes du supérieur

hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise ...).

Le « Jardinier d'aménagement » participe également aux travaux d'aménagement des surfaces

paysagères inertes tels que la mise en place :

- de structures inertes (murets, empierrements, bordures, pavés, dalles ...),
- de clôtures,
- de structures en bois,

- de pièces d'eau,

sous la supervision du supérieur hiérarchique.

**Certification(s)
visée(s)**

certificat de qualification, avec possibilité d'intégrer un 3ème degré sur avis du conseil de classe

Type de formation

[Enseignement secondaire en alternance - CEFA](#)

ORGANISATION

Durée

3 ans

Horaire

temps plein

Les cours se déroulent en journée et l'horaire de la formation en entreprise dépendent du secteur d'activités concerné.

Début

septembre 2018 Septembre (possibilité d'intégrer les cours durant toute l'année scolaire)

Coût

Gratuit (prévoir frais de matériel)

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

15 ans à condition d'avoir déjà fréquenté l'enseignement secondaire de plein exercice pendant deux ans
entre 16 ans et 18 ans : pas de conditions spécifiques
entre 18 et 20 ans à condition d'avoir conclu un contrat de travail légal (contrat d'alternance)
entre 21 et 25 ans à condition d'être inscrit dans un CEFA au plus tard le 1er octobre de l'année des 21 ans et d'avoir conclu un contrat de travail légal

Remarques

Un CEFA est un Centre d'éducation et de formation en alternance Il est toujours rattaché à une école secondaire de plein exercice et donne un enseignement scolaire orienté vers la formation à un métier et qui est généralement organisé comme suit:

2 jours par semaine de formation générale, technique et

professionnelle au CEFA
3 jours par semaine de formation en entreprise, cette formation est encadrée par un contrat pouvant prendre différentes formes (CISP,CAI, contrat de travail à mi-temps,...)

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Prendre rendez-vous avec le CEFA au 028008206

Organisme

CEFA du Ceria
Rue de Stalle 292 B
1180 Uccle
Tél: 02 800 82 06